



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## DÉLIBÉRATION N° 04-2026

### Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 320'000.- pour des travaux de réfection sur la route d'Athenaz

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la chaussée et de finaliser les travaux relatifs à la zone 30 km sur la route d'Athenaz, de la route de Chancy à la route de Grenand,

Vu le devis de l'entreprise ASFAL d'un montant de Fr. 316'084.40.-,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 11 mai 2026,

### D É C I D E (à la majorité simple)

Par 12 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à la réfection de la chaussée et de finaliser les travaux relatifs à la zone 30 km sur la route d'Athenaz, de la route de Chancy à la route de Grenand,
2. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de Fr. 320'000.-,
3. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune,
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

Le délai référendaire expire le 29 juin 2026. Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.

Françoise GERUTTI  
Présidente du Conseil municipal

Avusy, le 18 mai 2026